

N° DU DOSSIER : CV-21-656040-00CL

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
(RÔLE COMMERCIAL)

DANS L’AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS*
DES COMPAGNIES, LRC 1985, c C-36

DANS L’AFFAIRE D’UN PLAN DE TRANSACTION
OU D’ARRANGEMENT DE L’UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

DOSSIER DE MOTION
(Renvoyable le 26 avril 2021)

Le 18 avril 2021

SHEPPARD & CLAUDE

Cabinet d’avocats
202-1173 Cyrville Road
Ottawa ON K1J 7S6
T. : 613- 748-3333
F. : 613- 748-1599

André Claude (LSO No. 27596J)

Tel: 613-748-3333, ext. 7
aclaude@sheppardclaud.ca

Avocats de l’Université de Sudbury

N° DU DOSSIER : CV-21-656040-00CL

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
(RÔLE COMMERCIAL)

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS
DES COMPAGNIES*, LRC 1985, c C-36

DANS L'AFFAIRE D'UN PLAN DE TRANSACTION
OU D'ARRANGEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

DOSSIER DE MOTION

TABLE DES MATIÈRES

[illegible]

ONGLET 1

N° DU DOSSIER : CV-21-656040-00CL

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
(RÔLE COMMERCIAL)

DANS L’AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS*
DES COMPAGNIES, LRC 1985, c C-36

DANS L’AFFAIRE D’UN PLAN DE TRANSACTION
 OU D’ARRANGEMENT DE L’**UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY**

AFFIDAVIT DE PIERRE RIOPEL
 (18 avril 2021)

Je, soussigné, PIERRE RIOPEL, de la municipalité de la Rivière-des-Français, dans la province de l’Ontario, DÉCLARE SOUS SERMENT que :

1. Je suis le président du Conseil des régents de l’Université de Sudbury (l’US) depuis 2017. J’ai une connaissance personnelle des faits énoncés dans cet affidavit, sauf si j’indique que l’information est sur la foi de renseignements que je tiens pour véridique.
2. Le présent affidavit fait une mise à jour de l’affidavit que j’ai signé le 31 mars 2021.
3. Jamais je n’aurais pu imaginer aussi grande urgence que maintenant pour le virage que prend l’US à devenir une université homogène francophone. L’heure est devenue grave de répondre aux demandes de la communauté franco-ontarienne, notamment en assurant que la gouvernance relève de francophones, que la programmation en français soit élargie et mieux adaptée aux besoins de la communauté et que le financement gouvernemental pour le français soit réellement utilisé pour le français.
4. Le 1^{er} avril 2021, l’Université Laurentienne (l’UL) a signifié au procureur de l’US, M^c André Claude, un avis de résiliation pour mettre fin à son entente de fédération. Je tiens ce renseignement de lui, et je tiens ce renseignement comme véridique.

Une copie de l’avis de résiliation du 1^{er} avril 2021 est joint au présent affidavit comme **pièce PR-1**.

5. L’annonce des coupures massives dans les programmes de langue française à l’UL a sonné une alarme inquiétante sur l’avenir de l’éducation postsecondaire en français pour les étudiants universitaires francophones actuels de la région de Sudbury, et davantage inquiétante pour les élèves du secondaire qui souhaitent rester à Sudbury

pour recevoir leur éducation en français. J'ai pris connaissance de l'annonce sortant de l'UL dans un article de Radio-Canada le 12 avril 2021.

L'article du 12 avril 2021 est joint au présent affidavit comme **pièce PR-2**, accessible au lien suivant : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1784144/nord-ontario-enseignement-francais-programmes-abolis?depuisRecherche=true>.

6. Le 12 avril 2021, le recteur de l'UL a annoncé un plan prévoyant la fermeture de nombreux programmes en français et en anglais. Un message du recteur publié sur le site de l'UL liste les programmes supprimés.

Des copies de deux messages du recteur de l'UL du 12 avril 2021 portant sur la décision de l'UL de couper des programmes sont jointes au présent affidavit comme **pièce PR-3**, accessibles au lien suivant : <https://www.laurentianu.info/message-du-recteur-sur-la-restructuration-en-virtu-de-la-lacc-personnel-et-corps-professoral/?lang=fr> et <https://www.laurentianu.info/message-du-recteur-et-vice-chancelier-aux-etudiants-sur-la-restructuration-des-programmes-et-le-soutien-aux-etudiants/?lang=fr>.

7. Environ 2 000 étudiants étudient en français à l'Université Laurentienne.

Une copie d'un message du recteur du 15 avril 2021 est jointe au présent affidavit comme **pièce PR-4**, accessible au lien suivant : <https://www.laurentianu.info/message-du-recteur-et-vice-chancelier/?lang=fr>.

8. Je crains que la réduction de l'offre de programmes en français à l'UL, jumelée avec la demande de dissolution de la fédération avec l'US réduira davantage les programmes d'étude et les cours postsecondaires disponibles aux étudiants qui veulent étudier en français à Sudbury, et je crois que ceci les exposera davantage aux ravages de l'assimilation en anglais déjà inquiétant dans notre communauté.
9. Le 12 avril 2021, au matin, l'US a présenté à l'UL une demande l'invitant à coopérer avec nous, essentiellement avec la communauté francophone qui appuie l'initiative de l'US, pour le plus grand bien de la francophonie à Sudbury et ailleurs. Ci-dessous, je reproduis un extrait tiré de la lettre du 12 avril de M^e André Claude, dont copie est jointe au présent affidavit comme **pièce PR-5.1**. M^e Claude m'informe qu'il a transmis cette lettre aux procureurs de l'UL le 12 avril 2021, par courriel, et je tiens ce renseignement comme véridique.

« À cette fin, l'Université de Sudbury réclame l'ensemble des programmes, des cours et des services offerts en français à l'Université Laurentienne, ainsi que des installations et des ressources afférentes. Nous croyons cette avenue [est] non seulement dans le meilleur intérêt des deux universités, mais surtout nécessaire pour éviter les torts irréparables qui sont infligés sur la communauté franco-ontarienne à cause de l'incertitude entourant l'avenir de la Laurentienne,

particulièrement en ce qui regarde la continuité de cette programmation si essentielle à la communauté francophone. »

10. M^e André Claude m'informe qu'il a reçu une réplique à sa lettre, le même jour, des procureurs de l'UL, et je tiens ce renseignement comme véridique. Je joins copie au présent affidavit de cette lettre de réplique, comme **pièce PR-5.2**. En bref, je crois comprendre que l'UL affirme, par l'intermédiaire de ses procureurs, n'avoir aucune intention de nous céder ses programmes.
11. Comme président du Conseil des régents, je puis affirmer que nous travaillons avec grande diligence à bâtir l'Université de Sudbury « par » et « pour » les francophones, ce, avec l'appui de la communauté francophone de la région de Sudbury. Nous cherchons à offrir aux étudiants actuels et futurs des programmes en français et ce, dès que possible. Nous avons comme devoir de sauver l'éducation postsecondaire en français dont je vois l'avenir sérieusement miné à l'heure actuelle.
12. Je suis persuadé qu'il y a moyen d'entreprendre un transfert à l'US de l'entière responsabilité des programmes, des cours et des services offerts en français à l'UL, et des installations nécessaires, s'il y a une volonté sincère de le faire, pour le plus grand bien de la francophonie de la région de Sudbury.
13. Je crois que la restructuration de l'Université de Sudbury en université de langue française peut être réalisée dans un court délai si les gouvernements concrétisent leur appui au projet et si l'UL est contrainte à entamer des négociations de bonne foi avec l'Université de Sudbury et l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (l'AFO).
14. L'US considère que cette avenue est dans l'intérêt de toutes les parties concernées : elle favorise à la fois la viabilité financière de la Laurentienne et assure du même coup le respect des droits de la minorité linguistique. L'UL ne se rend pas compte des torts irréparables qu'elle inflige à la communauté franco-ontarienne pour arriver à ses fins :

« Laurentian does not agree that transferring **its** French language programmes and services to US, "... promotes both the financial viability of Laurentian and at the same time ensures respect for the rights of the linguistic minority." To the contrary, Laurentian believes that maintaining French-language programs is critical to **its** successful restructuring and **its** ability to serve both the English and French speaking communities, in addition to its strong commitment to the Indigenous communities of Ontario. »

[avec annotation]

15. Le 15 avril 2021, le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi qui reconnaît officiellement le rôle essentiel de l'Université de Hearst pour l'accès à une formation de langue française dans le Nord de l'Ontario et une autonomie

complète par rapport à la Laurentienne. Il existe donc un précédent pour faire la même chose avec l'Université de Sudbury.

Une copie du communiqué du 15 avril 2021 du Ministère des Collèges et Universités est jointe au présent affidavit comme **pièce PR-6**, accessible au lien suivant : <https://news.ontario.ca/fr/release/61177/ontario-agit-pour-renforcer-leducation-postsecondaire-dans-le-nord-de-lontario>.

16. Tout juste vendredi dernier, le 16 avril, l'US est arrivée à une entente avec l'UL pour le bien des étudiants inscrits au programme « Indigenous Studies » développé en anglais par l'US. Je joins au présent affidavit une copie de ladite entente conclue le 16 avril 2021 entre l'US et l'UL, sous la **pièce PR-7**.
17. L'entente porte sur un arrangement touchant six cours qui aurait dû pouvoir être donnés par l'US à travers ses professeurs, aux étudiants de l'UL. L'US a travaillé depuis 1975 à développer des cours postsecondaires pour répondre aux besoins des communautés autochtones; la dimension triculturelle de l'US. Le recteur John Meehan m'a informé, et je tiens ces renseignements comme véridiques, qu'un nombre entre 120 et 140 étudiants inscrits pour les six cours du programme Indigenous Studies ont été affectés par l'annonce de l'avis de résiliation de la fédération en comprenant que l'US n'allait plus pouvoir enseigner aux étudiants de l'UL après le 30 avril.
18. Cette entente à l'amiable avec l'UL est tout d'abord bénéfique aux étudiants affectés, puisque l'UL pourra leur enseigner ces cours autrement annulés, mais l'entente est aussi avantageuse financièrement pour l'UL. L'US cherche à développer d'autres ententes avec l'UL qui puissent servir les deux institutions, l'UL dans le cadre de sa restructuration et l'US dans son virage pour devenir l'université dévouée aux besoins des francophones de Sudbury.
19. Je dépose le présent affidavit à l'appui de la motion de l'AFO, mais aussi à l'appui de l'US dans sa propre motion s'opposant à la dissolution de la fédération.

Déclaré sous serment à distance par)
 Pierre Riopel dans la municipalité de)
 la Rivière-des-Français dans la)
 province de l'Ontario, devant moi à la)
 ville d'Ottawa dans la province de)
 l'Ontario, le 18 avril 2021,)
 conformément au Règl. de l'Ont.)
 431/20 *Prestation des serments ou*)
réception des déclarations à distance.)
)
)
)

Commissaire à l'assermentation...

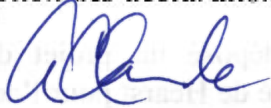
PIERRE RIOPEL

complète par rapport à la Laurentienne. Il existe donc un précédent pour faire la même chose avec l'Université de Sudbury.

Une copie du communiqué du 15 avril 2021 du Ministère des Collèges et Universités est jointe au présent affidavit comme **pièce PR-6**, accessible au lien suivant : <https://news.ontario.ca/fr/release/61177/ontario-agit-pour-renforcer-leducation-postsecondaire-dans-le-nord-de-lontario>.

16. Tout juste vendredi dernier, le 16 avril, l'US est arrivée à une entente avec l'UL pour le bien des étudiants inscrits au programme « Indigenous Studies » développé en anglais par l'US. Je joins au présent affidavit une copie de ladite entente conclue le 16 avril 2021 entre l'US et l'UL, sous la **pièce PR-7**.
17. L'entente porte sur un arrangement touchant six cours qui aurait dû pouvoir être donnés par l'US à travers ses professeurs, aux étudiants de l'UL. L'US a travaillé depuis 1975 à développer des cours postsecondaires pour répondre aux besoins des communautés autochtones; la dimension triculturelle de l'US. Le recteur John Meehan m'a informé, et je tiens ces renseignements comme véridiques, qu'un nombre entre 120 et 140 étudiants inscrits pour les six cours du programme Indigenous Studies ont été affectés par l'annonce de l'avis de résiliation de la fédération en comprenant que l'US n'allait plus pouvoir enseigner aux étudiants de l'UL après le 30 avril.
18. Cette entente à l'amiable avec l'UL est tout d'abord bénéfique aux étudiants affectés, puisque l'UL pourra leur enseigner ces cours autrement annulés, mais l'entente est aussi avantageuse financièrement pour l'UL. L'US cherche à développer d'autres ententes avec l'UL qui puissent servir les deux institutions, l'UL dans le cadre de sa restructuration et l'US dans son virage pour devenir l'université dévouée aux besoins des francophones de Sudbury.
19. Je dépose le présent affidavit à l'appui de la motion de l'AFO, mais aussi à l'appui de l'US dans sa propre motion s'opposant à la dissolution de la fédération.

Déclaré sous serment à distance par)
 Pierre Riopel dans la municipalité de)
 la Rivière-des-Français dans la)
 province de l'Ontario, devant moi à la)
 ville d'Ottawa dans la province de)
 l'Ontario, le 18 avril 2021,)
 conformément au Règl. de l'Ont.)
 431/20 *Prestation des serments ou*)
réception des déclarations à distance.)


 Commissaire à l'assermentation...


PIERRE RIOPEL

Il s'agit de la **pièce « PR-1 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits

**NOTICE BY LAURENTIAN UNIVERSITY OF SUDBURY TO DISCLAIM OR
RESILIAE AN AGREEMENT**

To: University of Sudbury

And To: Ernst & Young Inc., in its capacity as the Court-Appointed Monitor of the Applicant (the “Monitor”)

TAKE NOTICE THAT:

1. Proceedings under the *Companies' Creditors Arrangement Act* (the “Act”) in respect of Laurentian University of Sudbury (“Laurentian”) were commenced on the 1st day of February, 2021.
2. In accordance with subsection 32(1) of the Act, Laurentian gives you notice of its intention to disclaim or resiliate the following agreements:

Federation Agreement between Laurentian and the University of Sudbury dated September 10, 1960, as same may have been amended from time to time.

Financial Distribution Notice between Laurentian and the University of Sudbury dated May 1, 2019 amending the Proposed Grant Distribution and Services Fees agreement between Laurentian, the University of Sudbury, Thorneloe University, and Huntington University dated November 10, 1993.

3. In accordance with subsection 32(2) of the Act, any party to the agreement may, within 15 days after the day on which this notice is given and with notice to the other parties to the agreement and to the Monitor, apply to court for an order that the agreement is not to be disclaimed or resiliated.
4. In accordance with paragraph 32(5)(a) of the Act, if no application for an order is made in accordance with subsection 32(2) of the Act, the agreements are disclaimed or resiliated on the 30th day of April, 2021, being 30 days after the day on which this notice has been given.
5. For more information on the CCAA proceeding affecting Laurentian, you may visit the Monitor’s website at: <https://documentcentre.ey.com/#/detail-engmt?eid=459>.

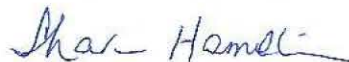
Dated at Sudbury, Ontario, on April 1, 2021.



Laurentian University of Sudbury
Robert Hache – President and Vice-Chancellor

The Monitor approves the proposed disclaimer or resiliation.

Dated at Toronto, Ontario, on April 1, 2021.



Sharon Hamilton,
Senior Vice President
Ernst & Young Inc., in its capacity
as Court-Appointed Monitor

Il s'agit de la **pièce « PR-2 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits



ICI Nord de l'Ontario

Licenciement massif et annulation de 69 programmes à l'Université Laurentienne



Une centaine de professeurs ont été licenciés lundi.

PHOTO : RADIO-CANADA / YVON THERIAULT

Radio-Canada

Publié le 12 avril 2021

Une centaine de professeurs de l'Université Laurentienne ont été licenciés lors de convocations organisées par le service des ressources humaines en matinée lundi; 69 programmes dont 28 de langue française ont été abolis.

En milieu d'après-midi, le recteur Robert Haché a envoyé une lettre aux étudiants pour leur annoncer la nouvelle.

Il a notamment justifié les choix des programmes que la Laurentienne a choisi de conserver.

« La Laurentienne entend se concentrer sur les programmes les plus en demande. Cette orientation lui permettra d'harmoniser davantage ses ressources financières pour veiller à ce que les programmes restants soient adéquatement financés », peut-on lire dans la lettre de M. Haché.

Selon la liste rendue publique par l'Université Laurentienne en après-midi, les programmes de langue française abolis sont les suivants :

- Droit et politique
- Éducation – intermédiaire/supérieur
- Études de l'environnement
- Études françaises
- Génie chimique
- Génie mécanique
- Génie minier
- Géographie
- Histoire
- Littérature et culture francophone
- Marketing
- Mathématiques
- Nursing au Collège Boréal
- Leadership : activités physiques de plein air
- Philosophie
- Planification financière
- Promotion de la santé
- Ressources humaines
- Sage femme
- Science du langage
- Science économique

014

- Science politique
- Théâtre
- Zoologie
- Maîtrise - Histoire – essai
- Maîtrise - Histoire – thèse
- Maîtrise - Sociologie – essai
- Maîtrise - Sociologie – thèse

À lire aussi :

- Université au bord de la faillite : le français écope encore en Ontario
- « Une spirale d'angoisse » chez les professeurs de la Laurentienne en cette fin de session
- Le sénat de l'Université Laurentienne se penche sur les programmes à éliminer

La totalité du personnel des départements d'études françaises et de philosophie a été remerciée, tandis que d'autres départements, comme celui d'économie, ont été réduits de moitié.

Des sources directement concernées par le dossier affirment que de nombreux professeurs francophones des départements touchés ont été licenciés.

Les ressources humaines de la Laurentienne ont organisé une série de vidéoconférences lundi matin avec de 15 à 20 professeurs pour leur annoncer leur licenciement.

Selon Denis Hurtubise, directeur du Département de philosophie à la Laurentienne, « trois mois de services d'une agence pour leur relocalisation professionnelle » ont été offerts aux professeurs licenciés.

Le licenciement prendra officiellement effet le 15 mai, selon des sources qui se sont confiées à Radio-Canada.

« Ça aurait été aussi bien de nous envoyer une lettre »

Pour Denis Hurtubise, le processus utilisé pour annoncer le licenciement des professeurs a été « plutôt pénible ».



Denis Hurtubise, directeur du Département de philosophie à l'Université Laurentienne, fait partie des professeurs qui ont perdu leur emploi.

PHOTO : RADIO-CANADA / FRANCIS BEAUDRY

« Tout d'abord, la vice-rectrice nous a lu un texte à 90 % en anglais. Ensuite, une personne des ressources humaines nous a lu une lettre en anglais », explique-t-il.

« Ça aurait été aussi bien de nous envoyer une lettre plutôt que de faire ce genre de réunion, on aurait dit un salon funéraire, ou plutôt un *funeral parlor*, tellement on se croyait en Angleterre », déplore-t-il.

Selon lui, cet événement reflète la nature de l'Université Laurentienne, « encore une fois, on le voit, la Laurentienne, c'est un établissement anglophone », dit-il.

Lui-même membre du Regroupement des professeurs.e.s francophones de l'Université Laurentienne, M. Hurtubise déplore la compression des programmes francophones, affirmant que « le gouvernement fédéral envoie 12 millions de dollars par année pour financer les programmes en français ».

Selon lui, « plusieurs programmes francophones n'ont cessé de prendre de l'ampleur au cours des dernières années, il n'y a pas moyen de nous faire croire que les programmes en français ne sont pas viables ».

« Un processus très sauvage »

Le processus laisse un goût amer dans la bouche de François Boudreau, professeur à l'école de service social à la Laurentienne.

Censé prendre sa retraite au mois de juin, M. Boudreau a été « mis à pied pour les six dernières semaines de sa carrière ».



Aux portes de la retraite, François Boudreau a été mis à pied par la Laurentienne six semaines avant sa dernière journée de travail.

PHOTO : RADIO-CANADA / FRANCIS BEAUDRY

Il dénonce fortement la décision de la Laurentienne d'avoir fait appel à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

« Pour moi, c'est un processus très sauvage, un processus qui me rappelle le capitalisme sauvage du 19e siècle, où on traite les gens comme s'ils étaient des riens [sic] pour couvrir l'incompétence des dirigeants précédents et des politiciens », dénonce-t-il.

Il se désole pour les plus jeunes enseignants licenciés, qui auront à se chercher un nouvel emploi.

M. Boudreau demande un meilleur financement de l'éducation postsecondaire au Canada, affirmant que ce qui arrive à la Laurentienne est un symptôme de problèmes de financement « partout au pays ».

Il s'agit de la **pièce « PR-3 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits

Message du Recteur sur la restructuration en vertu de la LACC: Personnel et corps professoral

12 Apr, 2021 | Message du Recteur

Personnel et corps professoral

Le lundi 12 avril, 2021

Bonjour, aanii, hello,

La semaine dernière, l'avenir des programmes d'étude de l'Université Laurentienne a été déterminé à l'occasion d'une séance spéciale à huis clos du Sénat académique. En février dernier, six sénateurs avaient été élus par leurs collègues pour représenter les intérêts du Sénat dans le processus de médiation supervisé par la Cour supérieure de l'Ontario. Ces six sénateurs ont participé activement aux travaux du Comité de médiation du Sénat, notamment pour examiner la restructuration des programmes d'enseignement de la Laurentienne et de formuler des recommandations à cet égard.

Lors de la séance à huis clos du Sénat, mardi dernier, les six membres du Comité de médiation, élus par le Sénat, ont communiqué à leurs collègues du Sénat les résultats de leur examen des programmes d'études à fermer. Les sénateurs ont accepté les changements proposés par la Laurentienne qui avaient été négociés avec le Comité de médiation du Sénat et ont voté en faveur de la fermeture des programmes et de la restructuration des facultés et des ministères.

Bien que ces changements soient nécessaires pour assurer l'avenir de la Laurentienne, la réduction du nombre total de programmes offerts et la restructuration globale de l'Université nécessitent des réductions d'effectifs qui ont été annoncées aujourd'hui au corps enseignant et à notre personnel. Certains de nos collègues devront donc nous quitter à la fin avril 2021, et d'autres en mai 2021.

Nous sommes conscients à quel point cette nouvelle peut-être difficile pour tous les enseignants et le personnel, mais surtout pour ceux qui viennent d'apprendre la perte de leur emploi. Nous nous sommes assurés que les collègues directement touchés par les réductions se verront offrir une période de soutien continu, après leur cessation d'emploi, dans le cadre de notre Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF), ainsi qu'un soutien à la transition de carrière.

Nous encourageons tous les membres du corps enseignant et du personnel à se prévaloir du soutien offert à notre communauté en faisant appel aux ressources suivantes :

- Programme d'aide aux employés et à leur famille (par le site [Web du PAEF](#), ou en composant le 1-844-880-0137 ou encore en téléchargeant l'application MonPAE).
- Togetherall (site Web de Togetherall), qui est un service auquel accède des millions de personnes souffrant d'anxiété, de dépression et d'autres problèmes de santé mentale courants.
- Programme de perfectionnement professionnel et de bien-être au travail pour les membres du corps enseignants et du personnel. Est accessible par la page d'accueil de MaLaurentienne ([Service de Santé et de Bien-Être](#)).

Force est de reconnaître que la journée d'aujourd'hui a été éprouvante. Nos enseignants et notre personnel font partie intégrante du tissu de la Laurentienne, et ces changements exigeront une

période de profonde adaptation. En dépit de la gravité des moments que nous vivons aujourd'hui et de la complexité des défis qui nous attendent, je suis convaincu que l'Université Laurentienne continuera de servir notre communauté et d'éduquer les futurs talents du Nord de l'Ontario et d'ailleurs.

Merci, miigwech, thank you,

Robert Haché, Ph.D.

Recteur et vice-chancelier

Catégories

Déclaration aux médias

Message du Recteur

Mises à jour

PAGE VIERGE

Message du Recteur et vice-chancelier aux étudiants sur la restructuration des programmes et le soutien aux étudiants

12 Apr, 2021 | Message du Recteur, Message du Recteur

Lundi 12 avril 2021

Bonjour, aanii, hello,

Je vous écris pour vous faire part d'importantes nouvelles sur l'avenir de la programmation à l'Université Laurentienne. La semaine dernière, le Sénat académique de la Laurentienne a voté en faveur d'un plan prévoyant la fermeture d'un certain nombre de programmes pour lesquels le taux d'inscription était faible, voire nul depuis quelques années. La liste complète de ces programmes est donnée ci-dessous.

Nous tenons à ce que vous sachiez que nous avons également entrepris un examen de tous les programmes permanents qui pourraient faire l'objet de changements en fonction du regroupement de certaines sections ou de la fusion de cours semblables au sein des programmes existants.

À la faveur des changements apportés à la programmation et de la résiliation récemment annoncée de ses ententes avec les universités fédérées, la Laurentienne entend se concentrer sur les programmes les plus en demande. Cette orientation lui permettra d'harmoniser davantage ses ressources financières pour veiller à ce que les programmes restants soient adéquatement financés. La Laurentienne

continue d'offrir un très grand nombre de programmes qui reflètent l'étendue des activités universitaires possibles à la Laurentienne.

Nous sommes conscients que cette nouvelle sera difficile pour celles et ceux qui sont inscrits dans des programmes devant être supprimés, ainsi que dans des programmes qui étaient administrés par les universités fédérées. Même si la communauté de la Laurentienne connaît d'énormes changements, je tiens à vous assurer que les étudiants demeurent notre grande priorité et que nous continuons de les servir tous, qu'ils soient au premier cycle ou aux études supérieures, grâce à notre série complète de programmes permanents.

Étudiants de premier cycle

Si vous étudiez dans un programme touché par ces changements, vous aurez accès à des plans détaillés qui vous proposeront un nouveau cheminement vers l'obtention d'un diplôme. La plupart d'entre vous seront en mesure de terminer leur programme d'études, les programmes fermés devant être maintenus d'une certaine façon pour les étudiants déjà inscrits, mais fermés à toute nouvelle inscription. Pour un petit nombre d'étudiants, la Laurentienne cherchera à faciliter la transition vers un programme connexe. Quoi qu'il en soit, nous ferons tout en notre pouvoir pour vous aider à choisir et à faire la transition vers d'autres programmes et cours à la Laurentienne.

Étudiants des cycles supérieurs

Nous sommes tout à fait conscients que cette nouvelle risque d'être particulièrement difficile pour les étudiants des cycles supérieurs poursuivant leurs études sous la direction de professeurs qui pourraient être personnellement affectés par la restructuration. C'est pour cette raison que l'Université va offrir un soutien aux étudiants

touchés par la fermeture de programmes et dont le superviseur principal n'occupera plus de poste à l'Université. Comme les étudiants des cycles supérieurs ne seront pas tous touchés de la même façon dans leur progression vers le diplôme, des séances de conseils collectives et individuelles seront offertes.

La Faculté des études supérieures accompagnera les étudiants de ce niveau touchés par la restructuration, et elle fera tout en son pouvoir pour leur proposer un cheminement vers l'obtention d'un diplôme à l'Université Laurentienne. En outre, l'Université leur offrira éventuellement une aide pour leur faciliter le passage vers un programme d'études supérieures d'une autre université, que ce soit par nécessité ou par choix.

Assurer votre bien-être

Les étudiants des programmes touchés sont encouragés à communiquer avec leur doyen et d'autres responsables à l'Université pour discuter des prochaines étapes de leur cheminement scolaire :

- Joël Dickinson, Ph. D., Faculté des arts, à jdickinson@laurentienne.ca
- Tammy Eger, Ph. D., Faculté des études supérieures, à teger@laurentienne.ca
- Ginette Roberge, Ph. D., Faculté d'éducation, à gx_roberge@laurentienne.ca
- Patrice Milewski, Ph. D., Faculté d'éducation, à pmilewski@laurentienne.ca
- Dean Millar, Ph. D., Faculté des sciences, du génie et de l'architecture, à dmillar@laurentienne.ca
- Céline Larivière, Ph. D., Faculté des sciences de la santé, à clariviere@laurentienne.ca

- Michel Delorme, Ph.D., Faculté de gestion, à
mdelorme1@laurentienne.ca

Nous profitons de cette occasion pour souligner le fait que les crédits obtenus dans le cadre de cours donnés par les universités fédérées seront appliqués à votre diplôme de l'Université Laurentienne tout comme auparavant.

Des mesures de soutien supplémentaires ont été adoptées en vue de continuer à assurer, en priorité, le bien-être de **tous** les étudiants de la Laurentienne :

- L'équipe de soutien à la réussite universitaire, avec l'appui de plusieurs services et des doyens, organisera des séances Zoom pour permettre aux étudiants de poser des questions.
- Des conseillers pédagogiques seront également disponibles pour vous aider. Vous pouvez les joindre par courriel à **conseilsauxetudes@laurentienne.ca**. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en ligne avec un conseiller universitaire en passant par <https://connect.laurentian.ca/login?locale=fr>.
- Vous pouvez également obtenir gratuitement des **conseils** en santé mentale ou utiliser WellTrack, un outil interactif axé sur l'anxiété, le stress et la dépression, en vous inscrivant à <http://laurentian.welltrack.com/register>.
- Les étudiants étrangers et les étudiants de l'extérieur de la province peuvent, eux aussi, accéder au Programme de soutien aux étudiants pour le bien-être mental Keep.meSafe 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en téléchargeant **My SSP** ou en composant le 1-844-451-9700 (au Canada et aux États-Unis) / 1-416-380-6578 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Les deux derniers mois ont été difficiles pour toute la communauté laurentienne, et ces changements nécessiteront un temps de profonde adaptation. Mais les progrès réalisés depuis le 1^{er} février pour relever ces défis de taille illustrent toute la capacité et toute la volonté de notre communauté de se rassembler dans le meilleur intérêt de la Laurentienne et de ses étudiants qui sont et qui continueront d'être notre principale priorité et notre plus grande fierté.

Merci, Miigwech, Merci,

Robert Haché, Ph.D.

Recteur et vice-chancelier

Liste des programmes de langue française supprimés

Droit et politique

Éducation – intermédiaire/supérieur

Études de l'environnement

Études françaises

Génie chimique

Génie mécanique

Génie minier

Géographie

Histoire

Littérature et culture francophone

Marketing (FR)

Mathématiques

Nursing – Boreal

Outdoor Adventure Leadership (FR)

Philosophie

Planification financière

Promotion de la santé

Ressources humaines

Sage femme

Science du langage

Science économique

Science politique

Théâtre

Zoologie

Liste des programmes de langue anglaise supprimés

Actuarial Science

Anthropology

Archaeology

BA 4 years Concurrent education (Primary-Junior)

BSc 4 years Concurrent education (Primary-Junior)

BFA – Music

BFA – Music Performance

Biomedical Physics

Civil Engineering (first 2 years)

Concurrent Education – Pro year (Primary-Junior)

Ecology

Entrepreneurship

Environmental Geoscience

Environmental Science

Environmental Studies

Geography

International Management

Italian

Labour Studies

Major Restoration Ecology

Mathematics

Midwifery

Modern Languages

Music

Music Studies

Operations

Philosophy

Physics

Political Science

Radiation Therapy – Michener

Restoration Biology

Spanish

Web Data Management

Workplace and Labour Studies

Liste des programmes supprimés aux études supérieures

Maitrise – Histoire – essai

Maitrise – Histoire – thèse

Maitrise – Sociologie – essai

Maitrise – Sociologie – thèse

Masters – Experimental Psychology

Masters – History – essay

Masters – History – Thesis

Masters – Humanities

Masters – Physics

Masters – Sociology – essay

Masters – Sociology – thesis

Catégories

Déclaration aux médias

Message du Recteur

Mises à jour

Il s'agit de la **pièce « PR-4 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits

Message du Recteur et vice-chancelier

15 Apr, 2021 | Message du Recteur, Message du Recteur

Bonjour, Aanii, Hello,

En ce 15 avril, un certain nombre d'étapes importantes de la première phase du processus de la LACC de la Laurentienne ont été franchies. Bien que les étapes franchies aient été difficiles et qu'elles touchent de nombreux membres de la communauté, elles étaient nécessaires pour assurer la survie de l'Université. Pour franchir ces étapes, les parties prenantes, y compris les représentants du sénat académique et nos partenaires syndicaux, ont travaillé sur des questions incroyablement difficiles afin de présenter une voie à suivre pour l'Université.

À l'heure actuelle, les documents sont en cours de finalisation en vue d'un dépôt auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour une prolongation de l'ordonnance de suspension initiale afin de permettre à la Laurentienne de passer à la phase suivante du processus de la LACC. Cela comprend un soutien financier supplémentaire de la part de notre prêteur en vertu de la LACC afin de continuer à fonctionner pendant que la Laurentienne met en œuvre ses plans pour positionner l'Université en vue d'une durabilité à long terme et d'une base de recouvrement pour ses créanciers et ses parties prenantes.

À mesure que nous avançons, la Laurentienne se concentrera sur ses forces. En plus de continuer à offrir 38 programmes de premier cycle

en langue française et 5 programmes de cycle supérieur en langue française, la Laurentienne compte au total (en anglais et en français) 107 programmes de premier cycle et 33 programmes de cycle supérieur. Parmi les points forts de nos programmes qui continueront en langue française, citons les sciences infirmières, la psychologie, l'éducation physique et la santé, l'administration des affaires, la biologie biomédicale, le service social et bien d'autres. En tant qu'institution bilingue et triculturelle, ces offres nous maintiennent parmi les institutions les plus complètes en ce qui concerne l'équilibre entre les programmes en français et en anglais. Presque tous nos étudiants francophones (environ 2 000) continueront à avoir le choix d'une gamme complète de cours de langue française dans leurs programmes et la Laurentienne sera également en mesure de répondre aux demandes futures.

Bien que nous comprenions que la fin de la Fédération Laurentienne ait laissé certains étudiants avec des questions concernant leur parcours académique, des solutions sont en cours d'élaboration. Par exemple, l'Université Laurentienne offrira aux quelque 140 étudiants inscrits au programme d'études autochtones de l'Université de Sudbury l'accès à des cours axés sur les perspectives autochtones déjà offerts par la Faculté des arts de l'Université Laurentienne, dans de diverses disciplines. Dans le cadre de son engagement à respecter et à affirmer ce mandat triculturel, l'Université Laurentienne s'engage à créer et d'inclure un programme de perspectives autochtones dans sa programmation. Ce programme de premier cycle viendra compléter les programmes déjà bien établis du Bachelor of Indigenous Social Work et du Master of Indigenous Relations. L'Université Laurentienne se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration avec ses partenaires autochtones et avec des dirigeants de la communauté pour veiller à ce que ses programmes d'études continuent de bénéficier de l'avis des Autochtones.

Tous les étudiants des programmes touchés par les fermetures sont encouragés à communiquer avec leur doyen ou doyenne et d'autres responsables à l'Université pour discuter des prochaines étapes de leur cheminement universitaire :

- Joël Dickinson, Ph. D., Faculté des arts, à jdickinson@laurentienne.ca
- Tammy Eger, Ph. D., Faculté des études supérieures, à teger@laurentienne.ca
- Ginette Roberge, Ph. D., Faculté d'éducation, à gx_roberge@laurentienne.ca
- Patrice Milewski, Ph. D., Faculté d'éducation, à pmilewski@laurentienne.ca
- Dean Millar, Ph. D., Faculté des sciences, du génie et de l'architecture, à dmillar@laurentienne.ca
- Céline Larivière, Ph. D., Faculté des sciences de la santé, à clariviere@laurentienne.ca
- Michel Delorme, Ph.D., Faculté de gestion, à mdelorme1@laurentienne.ca.

En ce qui concerne la semaine prochaine, la communauté peut s'attendre à avoir accès à de nouveaux documents de la Cour qui seront rendus publics sur le site Web du contrôleur judiciaire, afin de mieux comprendre le processus décisionnel qui a eu lieu dans le cadre des procédures judiciaires. J'ai également hâte d'engager la communauté avec de nouveaux documents et informations qui stimuleront la réflexion sur les plans pour notre sortie du processus de la LACC et notre dévouement continu à l'éducation francophone et autochtone.

Merci, Miigwech, Thank you,

Robert Haché, Ph.D.

Recteur et vice-chancelier

Catégories

Déclaration aux médias

Message du Recteur

Mises à jour

Il s'agit de la **pièce « PR-5.1 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits



lundi, 12 avril 2021

Transmission par courriel

THORNTON GROUT FINNIGAN LLP
100 Wellington St. West, Suite 3200
TD West Tower, Toronto-Dominion Centre
Toronto, ON M5K 1K7

Compétence : D.J. Miller
Mitchell W. Grossell
Andrew Hanrahan
Derek Harland

ERNST & YOUNG INC.
100 Adelaide Street West
EY Tower
Toronto, ON M5H 0B3

Compétence : Sharon Hamilton
Michael Nathaniel

STIKEMAN ELLIOTT LLP
5300 Commerce Court West
199 Bay Street
Toronto, ON M5L 1B9

Compétence : Ashley Taylor,
Elizabeth Pillon
Ben Muller

**Objet : DANS L’AFFAIRE CONCERNANT UNE TRANSACTION OU UN
ARRANGEMENT VISANT L’UNIVERSITÉ LAURENTIENNE (sous la LACC)
Dossier de la cour n° CV-21-656040-00CL
Demande de l’Université de Sudbury liée à la programmation des cours en
français de l’Université Laurentienne**

Mesdames et Messieurs :



Nous vous avisons que l'Université de Sudbury a l'intention de s'objecter à toutes démarches judiciaires présentes et futures entamées par l'Université Laurentienne (la Laurentienne) qui portent ou pourraient porter atteinte aux droits et acquis de l'Université de Sudbury. Notamment elle s'objecte à l'avis de résiliation que vous nous avez signifié le 1^{er} avril courant.

Comme vous le savez, l'Université de Sudbury a annoncé le vendredi, 12 mars dernier, qu'elle devient une université homogène de langue française. Elle a déjà entamé sa transition en vue de réaliser rapidement cette mission renouvelée.

À cette fin, l'Université de Sudbury réclame l'ensemble des programmes, des cours et des services offerts en français à l'Université Laurentienne, ainsi que des installations et des ressources afférentes. Nous croyons cette avenue non seulement dans le meilleur intérêt des deux universités, mais surtout nécessaire pour éviter les torts irréparables qui sont infligés sur la communauté franco-ontarienne à cause de l'incertitude entourant l'avenir de la Laurentienne, particulièrement en ce qui regarde la continuité de cette programmation si essentielle à la communauté francophone.

Nous avons tous pu observer depuis plus d'une décennie, et surtout dans les dernières semaines, une réduction dans l'intérêt de la Laurentienne, voire un manque de passion, pour les grands efforts dans sa prestation de services en français. Force est de reconnaître que la continuité de tous les services en français est actuellement en péril, et que dire de l'épanouissement de l'offre de programmes pour la communauté? Entre les mains de la Laurentienne le dossier est et demeurera en régression plutôt qu'en progression. Il ne faut surtout pas s'étonner que la communauté franco-ontarienne accorde maintenant à l'Université de Sudbury tout son appui et réclame que lui soit confiée la charge totale de cette filière.

Tout cela dit, la communauté francophone demande à la Laurentienne sa coopération pour assurer un transfert coordonné des programmes et services durant le cours de cette importante transition. Étant donné les présentes circonstances, ceci est le moindre que la Laurentienne puisse faire pour le bien-être de la communauté.

Une possibilité assez directe pour atteindre cet objectif, si la Laurentienne y est intéressée, est d'effectuer cette transition à l'intérieur de l'entente de fédération existante. Le cas échéant, on procéderait à négocier un remaniement complet des contrats.

Nous croyons possible de le faire dans un esprit de collaboration, afin de colmater les torts déjà infligés sur la communauté franco-ontarienne. Ainsi, l'Université de Sudbury invite le Conseil des gouverneurs et le Sénat de l'Université Laurentienne à rencontrer l'Université de Sudbury afin d'établir les modalités d'un tel transfert et d'une collaboration pour bâtir ensemble ce nouvel avenir. Un tel dialogue entre les parties offre une occasion unique permettant à la Laurentienne de s'allier avec l'Université de Sudbury dans le but de donner effet au projet d'une université par et pour les francophones, avec tous les bénéfices que cela engendrera sur le plan financier, et il y aura



assurément des bénéfices financiers importants si la collaboration est au rendez-vous. L'Université de Sudbury considère que cette avenue est dans l'intérêt de toutes les parties concernées : elle favorise à la fois la viabilité financière de la Laurentienne et assure du même coup le respect des droits de la minorité linguistique.

Le projet de l'Université de Sudbury répond à la volonté exprimée de la communauté franco-ontarienne et permettra de mieux desservir ses besoins. Il existe un consensus communautaire selon lequel le développement et l'épanouissement de la communauté de langue minoritaire passent nécessairement par la mise en place d'institutions gérées par et pour les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens; nous en avons déjà la preuve au scolaire (élémentaire et secondaire) et au collégial. Tout en reconnaissant les nombreuses années que la Laurentienne a évolué avec elle, la communauté franco-ontarienne préconise aujourd'hui un modèle d'université unilingue de langue française, qui pourra s'effectuer soit dans le cadre de l'entente de fédération existante ou de façon indépendante.

Il y a ici une opportunité unique qui se présente aux deux institutions de repositionner l'enseignement post-secondaire dans le Moyen-Nord de sorte que ces deux institutions pionnières de Sudbury puissent s'entraider afin de fleurir et accroître l'offre d'enseignement dans un nouveau modèle de fonctionnement qui répondra aux besoins pressants de la communauté franco-ontarienne.

Aussi n'oublions pas la possibilité d'unir les forces de l'Université de Sudbury à celles de la Laurentienne pour continuer à améliorer l'offre de services envers les communautés autochtones dont les liens d'appartenance sont profonds avec les deux institutions universitaires.

Étant donné l'urgence occasionnée par l'insolvabilité de l'Université Laurentienne et la vitesse à laquelle se déroule le processus entamé en vertu de la LACC, nous vous prions de nous confirmer dès midi lundi (demain) votre ouverture à entretenir avec nous des pourparlers à l'amiable sur la possibilité de la mise en œuvre, en partie ou en totalité, de notre proposition.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Sheppard & Claude

André Claude

c.c. Pierre Riopel, Président du Conseil des régents, Université de Sudbury
John Meehan, Recteur, Université de Sudbury
Ronald F. Caza, Caza Saikaley

Il s'agit de la **pièce « PR-5.2 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits

April 12, 2021

VIA EMAIL (aclaude@sheppardclaude.ca)

Sheppard & Claude
202 – 1173 Road Cyrville Road,
Ottawa ON K1J 7S6

Attention: André Claude

Dear Sir:

Re: In the Matter of the *Companies' Creditors Arrangement Act* and In the Matter of a Plan of Compromise or Arrangement of Laurentian University of Sudbury, Court File No.: CV-21-00656040-00CL

We acknowledge receipt of your letter of today's date.

We agree that the restructuring of Laurentian University of Sudbury ("**Laurentian**") ought to proceed with a spirit of collaboration, and Laurentian has every intention of working with the University of Sudbury ("**US**") to that end. In particular, Laurentian remains prepared to engage in meaningful discussions with US as to how to best transition to two separate institutions following: (i) the announcement by US on March 12, 2021 that it intends to become a unilingual Francophone university, and (ii) the issuance of the Notice of Disclaimer of the Federation Agreements by Laurentian on April 1, 2021. Laurentian has made clear that it respects the historic legacy of US, notwithstanding termination of the federation relationship.

Laurentian and US are on different paths in terms of how they intend to deliver French language post-secondary education in Ontario. US has taken a view that it ought to be a French-only institution. Laurentian intends to maintain its commitment to the Franco-Ontario community and to remain a tri-cultural institution that provides strong, comprehensive academic programs in both English and French.

Laurentian's French language programs (serving approximately 2,000 Laurentian students) are at the core of its mandate. As such, Laurentian does not intend to transfer any French language programs or services to US. Laurentian does not agree that transferring its French language programmes and services to US, "... promotes both the financial viability of Laurentian and at the same time ensures respect for the rights of the linguistic minority." To the contrary, Laurentian believes that maintaining French-language programs is critical to its successful restructuring and

its ability to serve both the English and French speaking communities, in addition to its strong commitment to the Indigenous communities of Ontario.

Laurentian is a “government agency” for the purposes of the *French Language Services Act* and O. Reg. 398/93 *Designation of Public Service Agencies* and it intends to continue to comply with its obligations therein.

Notwithstanding the different approaches that Laurentian and US intend to pursue for the delivery of French language post-secondary education in the future, Laurentian confirms its continued willingness to engage in a cooperative dialogue with US as to the best path forward through the necessary transition. In that regard, we have not received a response from US in respect of the transition proposal delivered by Laurentian on March 26, 2021, and we would be pleased to discuss same.

Yours truly,

Thornton Grout Finnigan LLP



D.J. Miller

cc: *Laurentian University of Sudbury*
Ernst & Young Inc. – Court-appointed Monitor
Stikeman Elliott LLP – Counsel to the Court-appointed Monitor

Il s'agit de la **pièce « PR-6 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits

COMMUNIQUÉ

L'Ontario agit pour renforcer l'éducation postsecondaire dans le Nord de l'Ontario

Les changements proposés feront de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et de l'Université de Hearst des universités autonomes attribuant des grades

15 avril 2021

[Collèges et Universités](#)

TORONTO — Le gouvernement de l'Ontario a déposé un projet de loi pour établir l'École de médecine du Nord de l'Ontario (l'EMNO) et l'Université de Hearst (Hearst) comme des universités autonomes attribuant des grades. Sous réserve de son adoption, cette loi reconnaîtrait officiellement le rôle essentiel de ces établissements dans l'accès à une formation médicale et à des études de langue française par les étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario.

« L'EMNO et Hearst proposent dans le Nord-Est de l'Ontario des possibilités d'éducation spécialisées importantes. Ces établissements sont prêts à franchir un nouveau cap en termes de développement et de maturité, explique Ross Romano, ministre des Collèges et Universités. Cette nouvelle autonomie garantira que chaque établissement a la capacité de croître de manière à soutenir plus efficacement l'accès à des études de qualité pour la population étudiante et les collectivités de la région. À la suite de l'Université de l'Ontario français, Hearst deviendra la deuxième université autonome de langue française en Ontario. L'EMNO gagnera en souplesse et en capacité à s'adapter aux besoins changeants de la population étudiante à mesure que celle-ci contribue à répondre aux besoins en médecins et en autre personnel de santé dans le Nord de l'Ontario. »

En tant qu'établissements postsecondaires affiliés, l'EMNO et Hearst fonctionnent déjà de manière largement autonome. Elles ont un fonctionnement distinct de celui des autres établissements affiliés de tout l'Ontario, car elles reçoivent déjà un financement direct du ministère des Collèges et Universités. Le projet de loi, s'il était adopté, rendrait ces établissements indépendants sur le plan de la gouvernance et de l'administration et les habiliterait à s'élargir et à étudier l'offre de programmes supplémentaires dans de nouvelles collectivités de tout le Nord de l'Ontario. Le projet de loi établirait également un cadre en vue de l'octroi de leurs propres grades, le gouvernement ayant l'intention de faire appel aux conseils d'expert de la Commission d'évaluation de la qualité de l'enseignement postsecondaire pour avancer vers ce jalon.

« Ce projet de loi est une étape marquante pour l'Université de Hearst et l'École de médecine du Nord de l'Ontario. Le fait d'opérer comme des établissements autonomes ayant la capacité de faire des choix concernant leur croissance et leurs partenariats futurs leur permettrait de mieux répondre aux besoins et aux aspirations de leur population étudiante, explique Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones. Avec l'Université de Hearst, l'Ontario jouit désormais de deux universités de langue française, dirigées par et pour les francophones, ce qui élargira sans aucun doute la capacité des Ontariennes et Ontariens à apprendre, vivre et s'épanouir dans la langue de leur choix. »

Comme l'indique le Budget de l'Ontario 2021 intitulé [Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie](#), investir dans les établissements d'enseignement postsecondaire fait partie de l'engagement du gouvernement de protéger l'économie. En renforçant l'éducation postsecondaire dans le Nord de l'Ontario, la province jette les bases d'une reprise économique vigoureuse.

Faits en bref

- L'École de médecine du Nord de l'Ontario (EMNO) a ouvert ses portes en 2005 et est actuellement une organisation à but non lucratif de l'Université Lakehead à Thunder Bay et de l'Université Laurentienne à Sudbury.
- En 2020-2021, l'EMNO comptait près de 460 étudiantes et étudiants à temps plein inscrits dans ses deux campus du Nord de l'Ontario.
- L'EMNO forme les médecins de l'avenir qui aideront à améliorer la santé dans plus de 90 collectivités du Nord de l'Ontario.
- Dans l'ensemble, la population étudiante de l'EMNO effectue plus de 40 pour cent de sa formation dans des collectivités autochtones, des petites communautés rurales et des centres urbains du Nord de l'Ontario. Cela renforce la probabilité

que des médecins autochtones et francophones continuent de travailler dans leurs collectivités après avoir obtenu leur diplôme.

- L'Université de Hearst (Hearst) a été fondée en 1953 et est affiliée à l'Université Laurentienne depuis 1963.
- En 2020-2021, Hearst comptait quelque 160 étudiantes et étudiants à temps plein inscrits dans ses trois campus, à Hearst, Kapuskasing et Timmins.

Ressources supplémentaires

- [Universités en Ontario](#)
- [École de médecine du Nord de l'Ontario](#)
- [Université de Hearst](#)

Rubriques connexes

Éducation et formation

Renseignements sur les systèmes mis en place par la province pour la petite enfance, l'éducation et la formation.

Renseignements sur la garde d'enfants, les écoles élémentaires et secondaires, les collèges, les universités, la formation professionnelle et les aides financières. [Apprendre encore plus](#)

Régions rurales et du Nord

Renseignements sur les collectivités rurales et du Nord de la province. Tissez des liens avec des organisations d'amélioration des affaires et apprenez-en davantage sur le financement et les programmes d'aide aux collectivités rurales, du Nord et autochtones. [Apprendre encore plus](#)

Renseignements pour les médias

Scott Clark

Bureau du ministre Romano

Scott.Clark@ontario.ca

Tanya Blazina

Direction des communications

[416 325-2746](tel:416-325-2746)

Demandes de renseignements du public :

[416 325-2929](tel:416-325-2929)

ATS :

[1 800 268-7095](tel:1-800-268-7095)

Il s'agit de la **pièce « PR-7 »** mentionnée
dans l'affidavit de Pierre Riopel
assermenté devant moi ce 18^{ième} jour
d'avril 2021



Commissaire aux affidavits

**TERM SHEET BETWEEN UNIVERSITY OF SUDBURY (“USUDBURY”)
AND LAURENTIAN UNIVERSITY OF SUDBURY (“LAURENTIAN”) WITH RESPECT TO
INDIGENOUS COURSES FOR THE SPRING 2021 TERM**

Laurentian and USudbury have a common goal of ensuring that students are unaffected, to the extent possible, by changes that are occurring during the restructuring pursuant to the *Companies Creditors’ Arrangement Act* (“CCAA”). Further to the letter of Laurentian dated April 13, 2021 referring to Motion CM 21-14 passed by the Laurentian University Native Education Council (“LUNEC”) on April 12, 2021, Laurentian has been requested to explore the possibility of teaching courses in Indigenous Studies during the Spring Term so that affected students can obtain required credits.

FOR CONSIDERATION RECEIVED, the receipt and sufficiency of which is hereby acknowledged, the parties agree to the terms of this binding Term Sheet in order to facilitate Laurentian’s teaching of Indigenous Studies courses during the Spring Term only, on the following terms and conditions:

1. Teaching courses in the Spring Term is at the request of the Indigenous community, including as reflected in the LUNEC resolution dated April 12, 2021. Laurentian will continue to engage with the Indigenous community and LUNEC during the Spring and Summer terms in order to consider and determine how best to ensure the ongoing delivery of Indigenous education at Laurentian. The terms set out in this email relate to the one-time delivery of these distance-learning courses for the Spring term only. Laurentian remains open to discussing a longer-term solution with USudbury, which will involve continued engagement with LUNEC and Indigenous stakeholders.
2. USudbury will immediately grant an exclusive license to Laurentian at a one-time total cost to Laurentian of \$10, together with payment of the total amount of \$1,050 in compensation for course cancellation fees paid recently by USudbury to its sessional teachers, for all rights to teach the Relevant Courses (defined below) and for all course materials (in any format) used in the teaching of the Relevant Courses including testing and assignment materials, that will be needed for Laurentian to teach the following six (6) courses for the Spring term only:
 - i) **INDG-1016EL-10**
 - ii) **INDG-1116EL-12**
 - iii) **INDG-1117EL-12**
 - iv) **INDG-2285EL-12**
 - v) **INDG-3105EL-12**
 - vi) **INDG-3116EL-12**

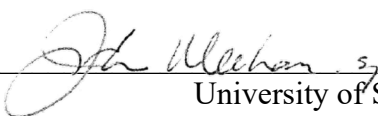
(collectively, the “**Relevant Courses**”).
3. No other compensation will be paid or provided by Laurentian to USudbury or anyone else in respect of Laurentian’s teaching of the Relevant Courses for the Spring Term. Laurentian will pay the relevant sessional instructors who teach the Relevant Courses in the Spring Term in the ordinary course in accordance with Laurentian’s relevant contracts and collective agreement.

4. Nothing in this Term Sheet precludes USudbury from filing a Proof of Claim as part of a Claims Process within the CCAA proceeding, including in respect of the Disclaimer of the Federation Agreement by Laurentian. For greater certainty, nothing in this Agreement constitutes a waiver by USudbury of any claim to damages or losses from having allowed Laurentian to teach the Relevant Courses.
5. Laurentian will not offer the course having code INDG-1017EL-10 as there is zero enrolment.
6. All course materials for the Relevant Courses will be delivered by USudbury to Laurentian by close of business on Friday, April 16, 2021 on a best-efforts basis, to allow preparations to be in place for teaching on May 3, 2021. At the completion of the Spring term, these course materials must be either returned or destroyed by Laurentian, at the option of USudbury, with no copies to be kept in Laurentian's possession.
7. As INDG-1016EL-10 is a paper-based course and not online, USudbury will provide a hard copy (PDF) of all course materials to Laurentian.
8. The Relevant Courses will be taught as distance courses, and all will be taught by sessionals. No aspect of this Term Sheet constitutes an assumption of any obligations by Laurentian from USudbury of any kind. This Term Sheet grants a license only to Laurentian with respect to the Relevant Courses, including course materials, for the Spring Term only.
9. The contract between Laurentian and the sessionals teaching the Relevant Courses will be in accordance with Laurentian's collective agreement with LUFA.
10. USudbury will provide to Laurentian the names and contact information of the previous sessional teachers of the Relevant Courses by 12:00 P.M. on Friday, April 16, 2021.
11. USudbury confirms, represents and warrants, as a condition to Laurentian entering into this agreement, that it has full ownership and all other rights including intellectual property rights to all aspects of the Relevant Courses including all course materials, and the delivery of these Relevant Courses by Laurentian using the existing course materials will not infringe upon any other person's rights in doing so.
12. Any communications to be issued by Laurentian or USudbury with respect to this matter will be provided to the other in advance, to ensure that there is no inconsistent or confusing messaging being provided to students.
13. This Agreement may be executed in any number of counterparts, each of which shall be deemed to be an original and all of which taken together shall be deemed to constitute one and the same instrument.

[Signature page to follow]

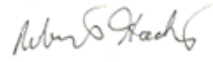
DATED at Sudbury this 16th day of April, 2021.

Laurentian University of Sudbury
Name: Robert Haché
Title: President and Vice-Chancellor



University of Sudbury
Name: John Meehan
Title: President and Vice-Chancellor

DATED at Sudbury this 16th day of April, 2021.



Laurentian University of Sudbury
Name: Robert Haché
Title: President and Vice-Chancellor

University of Sudbury
Name: John Meehan
Title: President and Vice-Chancellor

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES*
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, LRC 1985, c C-36

DANS L'AFFAIRE D'UN PLAN DE TRANSACTION OU D'ARRANGEMENT DE
L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

N° DU DOSSIER : CV-21-656040-00CL

ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
(RÔLE COMMERCIAL)

INSTANCE INTRODUITE À TORONTO

AFFIDAVIT DE PIERRE RIOPEL
(18 avril 2021)

SHEPPARD & CLAUDE

Cabinet d'avocats
202-1173 Cyrville Road
Ottawa ON K1J 7S6
T. : 613- 748-3333
F. : 613- 748-1599

André Claude (LSO No. 27596J)

Tel: 613-748-3333, ext. 7

aclaude@sheppardclaud.ca

Avocats de l'Université de Sudbury

DANS L’AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES*, LRC 1985, c C-36

DANS L’AFFAIRE D’UN PLAN DE TRANSACTION OU D’ARRANGEMENT DE
L’UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

N° DU DOSSIER : CV-21-656040-00CL

**ONTARIO
COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE
(RÔLE COMMERCIAL)**

INSTANCE INTRODUITE À TORONTO

**DOSSIER DE MOTION
DE L’UNIVERSITÉ DE SUDBURY**

SHEPPARD & CLAUDE

Cabinet d’avocats
202-1173 Cyrville Road
Ottawa ON K1J 7S6
T. : 613- 748-3333
F. : 613- 748-1599

André Claude (LSO No. 27596J)

Tel: 613-748-3333, ext. 7

aclaude@sheppardclaud.ca

Avocats de l’Université de Sudbury